



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 août, à 10h

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juillet 2026

PRESENTS :

BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Aurélie	Conseillère municipale
GAMBET Frank	1 ^{er} Adjoint
GAREIL Audrey	2 ^{ème} Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

ABSENTS AVEC PROCURATION :

COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
BILLION Myriam	Conseillère municipale
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

N°52 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°45/2026 DU 9 JUIN 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

Par délibération n°45/2026 en date du 9 juin 2026, le conseil municipal a approuvé la création de quatre commissions extra-municipales et fixé leur composition à deux élus référents et six représentants des habitants.

Afin de favoriser la participation citoyenne et de permettre à l'ensemble des habitants ayant présenté leur candidature de prendre part aux travaux de ces commissions, il est proposé de modifier leur composition.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, à l'unanimité des présents :

DECIDE de modifier l'article 3 de la délibération n°45/2026 relatif à la composition des commissions extra-municipales ;
DECIDE que chaque commission sera désormais composée de deux élus référents et de l'ensemble des habitants dont la candidature aura été retenue ;
PRECISE que les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées.

Fait et délibéré aux Salles sur Verdon
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Michel BLAIN

